

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2520

présenté par

M. Gaillard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif la valorisation de la filière canne dans les Outre-mer : canne sucre, canne fibre et canne mixte. Ce rapport reprendra les conclusions des études préalables et identifiera les réponses à apporter aux projets en suspens.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement nous souhaitons développer et valoriser la filière canne.

Afin d'aller vers l'autonomie énergétique des collectivités d'outre-mer à l'horizon 2030, objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, il faut rapidement investir dans les énergies disponibles dans ces collectivités qui débordent de richesses naturelles. La filière de canne

à fibre participe à ces objectifs et doit être davantage valorisée là où la culture de la canne à sucre permet de produire de l'électricité à partir de ses déchets.

A La Réunion il est nécessaire de poursuivre une étude macro-économique sur une filière de valorisation de la canne-fibre. Une seconde phase de recherche et de développement devra approfondir les résultats de l'étude macroéconomique et apporter des réponses aux questions en suspens, à savoir : expérimentation des cultures ; préparation du combustible ; processus industriels ; analyses socio-territoriale. Une étude macro-économique à l'échelle de la parcelle, permettra de valoriser la filière canne : l'étude déterminera au niveau de chaque parcelle, si la meilleure rentabilité pour le planteur repose sur la canne/ sucre ou sur la canne/ fibre ou sur la canne/mixte.